

N/REF : 6/07/2026 12H12 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C50222
V/Email reçu le Lundi 06/07/2026 à 12H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 15 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 1 RUE DES GLENANS - MME TCHA 06 95 54 80 24
LOGEMENT N° 107588, PORTE N°25, 2° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE AVEC EAU AU NIVEAU DU SOL - EAU COUPÉE
Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 09/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES PARTIES COMMUNES
CONSTAT: FUIITE AU LOGEMENT 22 EAU DÉJÀ COUPÉE
INTERVENTION DÉJÀ REPLANIFIÉE SUR AUTRE COMMANDE POUR PASSAGE EN
APPARENT LES 15 ET 16 JUILLET
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : 0607: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	102,92	102,92
TOTAL H.T.					102,92
T.V.A. a 10,00%					10,29
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>113,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.